

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2024 à 17h00

légalement convoquée le 16 juillet 2024

La séance s'est ouverte à 17 h 00 sous la présidence de Madame Anne-Marie DAVELU-CHAVIN, 1ère adjointe et doyenne de l'assemblée du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, dans la salle du Conseil à l'Hôtel de ville. La réunion a été retransmise en direct via la page Facebook de la Ville. Elle peut être librement consultée sur la page dédiée. L'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil sont consultables sur le site web de la Ville et téléchargeables.

Étaient présents :Mmes et MM. Vincent BERTHOUMIEUX – Léah BOLLINI – Thomas BOUYSSONNIE – Jean-Michel BROUAT – Dominique CAGNIN – Xavier CLERC – Anne-Marie DAVELU-CHAVIN – Chantal de BRONDEAU – Anne DELLIAUX – Sylvie FOURES – Antoine GUILIANO – Michel LAVILLE – Guillaume LEPERS – Catherine LÉVÊQUE - Xavier LOISEAU – Daniel MACALLI – Laurence MANDILE-PICOT – Nadine PINZANO – Gérard

RÉGNIER - Jean-Éric ROSIER - Patricia SUPPI - Béatrice VAQUIER - Brice VOGLER - Samir ZIANI.

Étalent représentés :Maëlle BLAZEJCZYK par Dominique CAGNIN – David GONCALVES par Laurence MANDILE-PICOT – Florence GRANERI par Xavier CLERC – Freddy GUEUDIN par Jean-Éric ROSIER – Estelle HENAULT-BLINEAU par Xavier LOISEAU – Serge HUC par Thomas BOUYSSONNIE – Dalia MOLDOVAN par Léah BOLLINI – .

Étaient absents : Mme et MM. Eve SALERES - Frédéric LADRECH - Xavier MARS - Éric ZEZYMBROUCK.

Présidente spéciale pour les délibérations n°81 et 82 : Mme Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

Président à partir de la délibération n°83 : M. Gérard RÉGNIER - Maire

Est élue secrétaire de séance Mme Laurence MANDILE-PICOT

Intervention de Mme DAVELU-CHAVIN :

Dans le contexte particulier de cette réunion du Conseil municipal, je me permets de dire quelques mots à l'intention particulière de M. le Député.

Vous nous avez appris comment les architectes de notre ville et donc de celle que nous laisserons à nos enfants, doivent agir en tant qu'élus. Comment dans un demain si incertain, il faut encore et toujours avoir soif d'espérance.

Vous avez dirigé une armée de volontaires dont les seules armes de guerre, reposent sur la loyauté, le respect, la modernité, la volonté et le courage.

Informer et agir ont été votre crédo. Si vous avez des convictions et vous en avez, vous avez toujours eu conscience de la diversité des sensibilités politiques, philosophiques et religieuses des personnes auxquelles vous vous adressiez. Vous avez toujours veillé au respect des pluralismes qui font la richesse d'une démocratie.

Nous sommes fiers de faire partie d'une équipe qui ne cède pas à la gestion de l'émotion à des fins politiques et je redis encore avec plus de force que l'honnêteté intellectuelle est un savant cocktail fait d'éthique, d'objectivité, de vérité et de courage, avec un zeste de sagesse, de la notion du possible et de l'impossible et surtout, comme vous l'avez fait, avec humilité et humanisme.

Merci pour toutes ces leçons M. le Député, que nous continuerons à appliquer et que vous retrouverez lorsque, à l'occasion des conseils, vous occuperez toujours votre place; tout au moins, une place dans ce conseil.

Ceci étant, conformément aux textes, j'ai la charge de présider cette séance d'élection du Maire, en qualité de doyenne de cette assemblée.

PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS :

DÉLIBÉRATION Nº 81

Rapporteur Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

OBJET : DÉMISSIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de Monsieur Vincent BALLEROY de son mandat de conseiller municipal et de la décision de Madame Annie LACOUE ainsi que Monsieur Choeb ZAFAR de ne pas siéger, il convient d'installer un nouveau membre au sein de l'assemblée. Ces démissions ont été transmises à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Sous-Préfet.

Conformément à l'article L.270 du Code Électoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Considérant que la suivante de la liste « Ensemble pour Villeneuve » est Madame Eve SALERES,

Le Conseil Municipal prend acte,

- **1°) des démissions** de M. Vincent BALLEROY, de Mme Annie LACOUE et de M. Choeb ZAFAR, de leur mandat de conseiller municipal
- **2°) de l'installation** de Madame Eve SALERES dans ses fonctions de conseillère municipale de la Commune de Villeneuve-sur-Lot.

DÉLIBÉRATION Nº 82

Rapporteur Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

OBJET: ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles prévues par le Code Électoral.

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que cette élection s'est déroulée sous la présidence de Madame DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, doyenne de l'assemblée,

Considérant la désignation de Madame Laurence MANDILE-PICOT en qualité de secrétaire de séance, **Considérant** la désignation des deux assesseurs :

- ✓ Mme Anne DELLIAUX
- ✓ M. Dominique CAGNIN

Considérant les candidatures suivantes :

- M. Gérard RÉGNIER au nom de la liste « Nouveau Cap pour Villeneuve-sur-Lot »
- M. Thomas BOUYSSONNIE au nom de la liste « Villeneuve en commun »

Considérant les résultats suivants :

ÉLECTION DU MAIRE:

1er tour de scrutin à la majorité absolue :

0

	-
b – Nombre de votants :	31
c – Nombre de bulletins nuls :	0
d – Nombre de bulletins blancs :	0
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	31
f – Majorité absolue :	16
a obtenu :	

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :

✓ M. Gérard RÉGNIER 27 voix

✓ M. Thomas BOUYSSONNIE... 4 voix

Au vu des résultats : Monsieur Gérard RÉGNIER est proclamé élu Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot et installé dans ses fonctions.

Intervention de G RÉGNIER : Mesdames et Messieurs, chers collègues, chère famille (j'ai un peu de famille ici), mes chers amis. Je tiens déjà à féliciter mon concurrent..

Ce n'est pas sans émotion que je revêt aujourd'hui cette écharpe de maire de Villeneuve. Élu pour la première fois en 1993, aux côtés de Michel Gonelle, j'ai consacré 25 années au service de Villeneuve et des villeneuvois. En charge au fil du temps, des affaires scolaires, des finances, de l'urbanisme, des travaux, du patrimoine, des marchés publics, du monde combattant, mais aussi de l'assainissement, des ressources humaines communautaires, je pensais avoir fait le tour de la question. Je me préparai sereinement a terminer cette vie politique dans 20 mois, en tant qu'adjoint de Guillaume Lepers, avec la satisfaction du devoir accompli. Les évènements nationaux en ont décidé autrement et je suis très honoré de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant aujourd'hui. C'est un moment fort pour moi, mais je suis aussi conscient de son importance pour les villeneuvois et pour les agents de notre collectivité.

Aux villeneuvois je voudrais dire que la dynamique pour laquelle ils ont voté en 2020, ne change pas. Depuis 4 ans, nous nous sommes engagés pour porter un nouveau cap pour Villeneuve, grâce à des projets d'ampleur et des politiques publiques ambitieuses. Malgré un contexte parfois difficile, notre équipe municipale a tenu bon ; nous continuerons dans cette direction avec la même volonté et la même énergie.

Aux agents, je tiens à renouveler l'engagement que nous avons pris collectivement en début de mandat. Nous appartenons au même équipage et c'est ensemble que nous faisons avancer ce bateau municipal. Je suis donc particulièrement attaché à cette collaboration qui s'est construite dans un esprit de confiance et de respect mutuel, dans le sens de l'intérêt général. Pour vous rassurer et pour paraphraser le Général de Gaulle, j'oserai dire, ce n'est pas après 25 ans de mandat que je vais commencer une carrière de dictateur. Donc tout va bien, n'ayez pas peur I Je reste donc à votre écoute, comme je l'ai toujours été, ma porte vous reste ouverte et j'espère que vous n'hésiterez pas à la franchir lorsque vous en ressentirez le besoin.

Je voudrais naturellement avoir un mot pour Anne Marie Davelu-Chavin, notre 1ère adjointe et ma voisine de bureau pendant 4 ans ; cette écharpe m'engage à recevoir de tes mains, emporte une exigence, un sens tout particulier du service public, dans ce qu'il y a de plus honorable. Je tacherai d'en être digne et je sais que tu continueras a m'accompagner dans cet exercice. J'aurai la chance également d'être soutenu par notre nouveau Député, G Lepers, dont l'attachement à notre commune n'est plus à démontrer. Dans ses nouvelles fonctions, il saura défendre Villeneuve et les projets d'avenir que nous portons, comme il l'a toujours fait et sûrement davantage. Je veux aussi remercier mon épouse qui m'a toujours encouragé et épaulé, même si

cette fin de mandat n'était pas programmée. C'est donc une équipe renforcée qui va s'installer ce soir et comptez sur nous pour tenir le cap. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 83

Rapporteur Gérard RÉGNIER

OBJET: DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal peut déterminer le nombre de poste des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil.

Considérant que l'effectif du Conseil Municipal de la Ville de Villeneuve-sur-Lot est composé de 35 conseillers municipaux.

Considérant que conformément aux textes en vigueur, quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit d'élire un nouveau maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Considérant que le nombre d'adjoints de la précédente mandature était de 10.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice: 35 / Présents: 24 / Représentés: 7 / Absents: 4

À L'UNANIMITÉ

Décide,

- 1°) de déterminer le nombre de postes d'adjoints à 10 ;
- 2°) de procéder à l'élection des 10 Adjoints au Maire.

DÉLIBÉRATION Nº 84

Rapporteur Gérard RÉGNIER

OBJET: ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée **alternativement** d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

L'ordre du tableau est déterminé, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste.

Considérant qu'il a été accordé 1 minute pour le dépôt des listes de candidats à cette élection. **Considérant** la désignation de Mme Laurence MANDILE-PICOT en qualité de secrétaire de séance. **Considérant** la désignation des deux assesseurs :

- ✓ Mme Anne DELLIAUX
- ✓ M. Dominique CAGNIN

Considérant le dépôt d'une seule liste composée de 10 candidats menée par M. Xavier CLERC

- Liste conduite par M. Xavier CLERC avec :
- 1 Xavier CLERC
- 2 Patricia SUPPI
- 3 Jean-Éric ROSIER
- 4 Anne-Marie DAVELU-CHAVIN
- 5 Michel LAVILLE
- 6 Béatrice VAQUIER
- 7 Brice VOGLER
- 8 Sylvie FOURES
- 9 Daniel MACALLI
- 10 Catherine LÉVÊQUE

Considérant les résultats suivants :

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE : Premier tour de scrutin à la majorité absolue :

a - Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b – Nombre de votants :	31
c – Nombre de bulletins nuls :	0
d - Nombre de bulletins blancs :	4
e - Nombre de suffrages exprimées (b-c-d) :	27
f – Majorité absolue :	14

a obtenu :

• la Liste menée par M. Xavier CLERC: 27 Voix

La liste conduite par M. Xavier CLERC est proclamée élue.

Les Adjoints figurant dans cette liste ont pris rang dans l'ordre de présentation établi lors de sa candidature soit :

- Premier Adjoint au Maire : M. Xavier CLERC
- ✔ Deuxième Adjoint au Maire : Mme Patricia SUPPI
- ✓ Troisième Adjoint au Maire : M. Jean-Éric ROSIER
- ✔ Quatrième Adjoint au Maire : Mme Anne-Marie DAVELU-CHAVIN
- ✓ Cinquième Adjoint au Maire : M. Michel LAVILLE
- Sixième Adjoint au Maire : Mme Béatrice VAQUIER
- ✓ Septième Adjoint au Maire : M. Brice VOGLER
- ✔ Huitième Adjoint au Maire : Mme Sylvie FOURES
- ✓ Neuvième Adjoint au Maire : M. Daniel MACALLI
- Dixième Adjoint au Maire : Mme Catherine LÉVÊQUE

Le Conseil Municipal s'est achevé à 18 H 00.

La Secrétaire de séance,

Les Présidents de séance

Laurence MANDILE-PICOT

Anne-Ma